



Position des AmiEs de la Terre de Québec sur l'eau

1. L'état des lieux

L'accès difficile à une eau de qualité en quantité suffisante pour toutes et tous — L'eau est utilisée à plusieurs fins, mais n'est pas équitablement répartie en fonction de l'utilité sociale et environnementale de ces usages. Ainsi, de par le monde, près de deux milliards de personnes n'ont pas accès à de l'eau potable de qualité, et 20 000 d'entre eux meurent chaque jour de maladies évitables liées à la consommation d'eau contaminée. Ici même au Québec et au Canada, plus de 100 réserves autochtones sont toujours privées d'eau potable sécuritaire, ce qui les place dans une situation similaire aux populations les plus défavorisées du monde. D'ailleurs, le Canada refuse toujours de reconnaître l'eau comme un droit humain fondamental, car il serait dès lors contraint de régler cette situation intolérable.

De plus, la menace d'une privatisation éventuelle des infrastructures d'eau potable et d'hygiène publique, de même que les divers traités commerciaux qui tendent à faire de l'eau une marchandise comme les autres, un accès assujéti à la capacité de payer des personnes, placent toute la population dans une situation de vulnérabilité quant à l'accès à long terme à une eau potable de qualité et abordable.

La méconnaissance de l'état de la ressource, du fonctionnement de notre réseau hydrique et des services qu'il nous rend – Il est impossible d'avoir une idée juste du nombre des rivières québécoises, les différents ministères fournissant des chiffres allant de 513 à 3056 ! Inutile de parler des nappes d'eau souterraine, dont à peine 10 % sont répertoriées. L'impact environnemental des différentes activités humaines sur la qualité de l'eau est souvent inconnu. Combien de décisions sont prises en l'absence d'études démontrant l'effet cumulatif de différents grands projets, comme les barrages hydroélectriques, sur le fleuve Saint-Laurent ? Toutes les décisions, puisque ces études n'existent pas.

L'agriculture intensive – Les usages agricoles de l'eau sont multiples. En effet, sans eau, pas d'agriculture, et sans agriculture, pas de nourriture. La production alimentaire est vitale, mais le modèle de production actuel pose de sérieuses menaces, tant à la communauté qu'aux écosystèmes. Les nappes phréatiques et les cours d'eau adjacents sont contaminés par les pesticides, les engrais chimiques ou les épandages de lisier, surtout en l'absence de bandes riveraines. La dégradation des sols, causée par de mauvaises pratiques culturales comme la monoculture, en affaiblit le pouvoir filtrant et en cause l'érosion vers les cours d'eau. Enfin, l'accès du bétail aux cours d'eau contribue aussi à la pollution de l'eau et à la détérioration des rives.

Les rejets industriels – L'industrie utilise une variété de produits chimiques, parfois très toxiques, dont de grandes quantités se retrouvent au bout du compte dans nos cours d'eau. En particulier, l'industrie minière, l'exploitation des gaz de schiste, la métallurgie, la fabrication des pâtes et papiers, de même que le secteur manufacturier, sont de grands consommateurs d'eau. Plusieurs mesures ont été mises en place par les différents paliers de gouvernement au cours des années, souvent pour faire face à des contaminations majeures, mais cette logique réactive ne peut régler le problème à la source. Dans les faits, le cadre juridique des rejets industriels est limité, et la plupart des substances et des activités échappent aux normes de rejets. Dans un autre ordre d'idées, la construction de nouveaux barrages hydroélectriques contribue à la pollution de l'eau et à la dégradation d'écosystèmes aquatiques par l'inondation de vastes territoires, ce qui met en circulation divers polluants, dont le mercure, et modifie radicalement le régime hydrologique des rivières.

Les mauvaises pratiques municipales – L'assainissement des eaux municipales pose encore des problèmes de nos jours, avec notamment l'incapacité d'éliminer une grande partie des substances qui s'y trouvent. À cela s'ajoute le ruissellement d'eaux de pluie entraînant avec elles vers les cours d'eau divers polluants urbains, comme des lixiviats issus de sites d'enfouissement, des hydrocarbures, des pesticides, des fuites de produits chimiques, etc.

Le remblayage des milieux humides – Les tourbières, marais, étangs et autres milieux humides remplissent un grand nombre de fonctions d'ordre biologique, économique, social et culturel. Au strict point de vue hydrologique, ces zones nous rendent de fiers services. En effet, ils participent à la régulation du débit des cours d'eau, ce qui atténue les crues et prévient les inondations. Leur capacité à stocker et à restituer graduellement de grandes quantités d'eau leur confère un rôle clé quant à l'alimentation et au maintien des sources et des nappes phréatiques. Enfin, les milieux humides jouent un rôle majeur dans l'épuration et le maintien de la qualité de l'eau. Ces milieux mal considérés sont constamment remblayés aux fins de construction.

L'exploitation intensive de la forêt – Les pratiques forestières influent sur le régime hydrique des bassins-versants. La coupe de plus de 50 % des arbres d'un bassin versant est susceptible d'endommager sévèrement les frayères et de réduire radicalement la qualité de l'eau. En l'absence d'un couvert forestier sain et avec l'augmentation des chemins forestiers, la pluie n'est plus interceptée aussi efficacement par les végétaux, l'eau de ruissellement n'est plus filtrée adéquatement et l'érosion des sols survient, entraînant particules et polluants vers les cours d'eau et modifiant le débit de ceux-ci de façon marquée. De plus, les activités forestières affectent directement la qualité des cours d'eau par l'apport de sédiments, pesticides, fertilisants et résidus de coupe.

2. Ce que veulent les ATQ

La reconnaissance de l'eau en tant que chose commune — Il importe de maintenir l'eau hors du domaine de la propriété (privée). De multiples pressions venant d'intérêts commerciaux veulent faire de l'eau une marchandise comme une autre. L'État lui-même, en la nationalisant, pourrait choisir d'en faire sa « vache à l'eau » plutôt que de la protéger ! En affirmant juridiquement son statut de chose commune, on protège l'eau de ces dérives possibles. Le statut de chose commune signifie que l'eau ne peut jamais faire l'objet d'un droit de propriété dans son état naturel : nul ne peut être propriétaire d'une nappe phréatique, d'une rivière ou d'un lac, pas même l'État. Tous les membres de la collectivité ont le droit d'avoir accès à la ressource et d'en faire un usage conforme à sa nature de chose commune. L'État a la responsabilité de réglementer les usages de l'eau afin d'établir quels usages sont prioritaires et d'en préserver la qualité et la quantité dans l'intérêt général. Il posséderait de cette manière le levier nécessaire afin d'obliger les grands utilisateurs à remettre en circulation une eau en meilleur état qu'elle l'était lorsqu'ils l'ont prélevée.

La reconnaissance de l'eau en tant que droit humain fondamental — L'eau est à la base de toute vie. En tant que telle, elle devrait être considérée comme un droit, puisque l'absence d'accès à une eau potable sécuritaire rend caduc le troisième article de la Déclaration universelle des droits de l'homme :

« Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne. »

En fait, c'est la Déclaration universelle en entier qui tombe pour une personne qui n'a pas accès à l'eau. Sans eau, pas de vie, et sans vie, pas de droits. Il nous apparaît donc urgent que le droit à l'eau soit reconnu d'un point de vue juridique à l'échelle locale, nationale et internationale, et que cette reconnaissance se traduise par des actions concrètes dans le but d'assurer, de façon urgente, l'accès à l'eau potable pour toutes et tous.

Une agriculture respectueuse des écosystèmes aquatiques – On tente de nous vendre l'idée que l'agrobusiness est le seul modèle d'agriculture capable de subvenir aux besoins de la population planétaire. Pourtant, les sols, les écosystèmes aquatiques et notre santé se dégradent à cause de ces méthodes culturales visant le profit maximal à court terme. Et encore aujourd'hui, des millions de personnes meurent de faim chaque année. La seule chose que ce mode d'agriculture améliore, c'est la santé financière des actionnaires des géants de l'agrobusiness. Les principes de l'agroécologie, inspirant des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et de la santé, sont connus depuis longtemps : travail du sol réduit, diversité et rotations des cultures, bandes riveraines et couloirs naturels, compagnonnage, compostage, engrais verts, etc. La protection des cours d'eau et des nappes phréatiques ne

représente que l'un des nombreux avantages de l'agriculture écologique, mais il s'agit d'un avantage de taille, car notre santé est intimement liée à la qualité de la nourriture que nous mangeons et de l'eau que nous buvons.

Une gestion écosystémique du territoire – Qu'il s'agisse de l'espace forestier, agricole ou urbain, nous croyons qu'il est urgent d'adopter une vision écosystémique du territoire afin d'en concilier les nombreux usages de façon harmonieuse et respectueuse de l'environnement. Les différentes activités humaines n'évoluent pas en vase clos ! Leurs empreintes écologiques respectives s'additionnent et s'amplifient les unes les autres, les composés pouvant réagir entre eux pour en former de nouveaux dont les effets sont impossibles à prévoir. Il importe aussi de sortir parfois de notre point de vue anthropocentriste afin de prendre en compte la globalité des enjeux territoriaux qui affectent les écosystèmes aquatiques, les espèces qui en dépendent de même que la qualité de l'eau dans son ensemble. Dans le même sens, il est nécessaire d'inclure le concept de gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) à tout processus décisionnel. La GIRE est un processus qui encourage la mise en valeur et la gestion coordonnée de l'eau, des terres et des ressources associées, en vue de maximiser le bien-être économique et social qui en résulte d'une manière équitable, sans compromettre la durabilité d'écosystèmes vitaux.

L'application des principes de précaution et d'écoconditionnalité à toutes les activités qui ont un impact sur l'eau — Il est impensable que les différents paliers de gouvernement cautionnent et financent, à coups de millions de dollars d'argent public, des projets qui auront un impact majeur sur la qualité et la disponibilité de la ressource. L'argument souvent invoqué voulant qu'il n'existe pas de preuves de dommages majeurs aux écosystèmes aquatiques n'est pas recevable, selon nous. Seule une réelle volonté politique permettrait de réaliser une étude exhaustive et sérieuse de notre réseau hydrologique. En l'absence d'information adéquate, faudra-t-il attendre que la dégradation atteigne une importance telle qu'on ne puisse plus nier le lien de cause à effet ? C'est en amont, et non en aval, qu'il faut agir.

La contribution des AmiEs de la Terre

Ce que font les ATQ pour y parvenir :

Actuellement et depuis plusieurs années, les AmiEs de la Terre de Québec utilisent une série de moyens stratégiques en vue de contribuer à la création d'une société plus écologiste, notamment en ce qui concerne les enjeux liés à l'eau. Ceux-ci se classent en trois catégories :

- **Défense collective des droits** : Participation à diverses tables de concertation sur les enjeux liées à l'eau (Eau Secours, Organisme de Bassin Versant de la Capitale, etc.) ; suivi serré des diverses lois et politiques gouvernementales ayant un impact sur l'eau ; mémoires et présentations lors de consultations publiques, recherche d'avis juridiques, veille et analyse des enjeux d'actualité ; promotion de la gestion publique de l'eau ; revendications directes auprès d'institutions, d'entreprises ou autres ; pétitions ; participation à des mouvements collectifs présentant des solutions locales et globales ; développement et maintien d'organes de réseautage et de vigilance;
- **Éducation populaire autonome** : Trousse d'autoformation sur la fluoration de l'eau ; projections-discussions de films sur des thèmes associés ; conférences ; présentations ; ateliers de réflexion;
- **Éducation relative à l'environnement** : Campagnes de sensibilisation; promotion des gestes d'économie d'eau potable ; entrevues dans les médias ; stands d'information sur l'eau et la fluoration de l'eau ; conférences ; kiosques ; etc.

Moyens collectifs que les ATQ se donnent pour atteindre les nécessaires changements individuels :

L'émergence d'une société écologiste ne peut se produire sans la présence d'une masse critique de citoyens écologistes. De même, être un citoyen écologiste, ce n'est pas atteindre un état statique, mais chercher à diminuer

toujours plus son impact sur l'environnement. Afin de s'épauler tout au long de cette quête, les ATQ se donnent les moyens collectifs suivants :

- **Devoirs collectifs et individuels** : Communication et sensibilisation par différents médias : site Web, journal le Dazibao, articles dans différentes publications, entrevues, conférences, ateliers, cours ; développement d'outils permettant de faciliter la transition vers de meilleures pratiques ; concertation ; organisation communautaire et soutien aux collectifs de citoyens impliqués vers le changement;
- **Éducation populaire autonome** : Charte des événements bleus ; trousse d'information sur la consommation responsable de l'eau ; diffusion d'information concernant les enjeux de la privatisation de l'eau dans un contexte d'accords économiques;
- **Éducation relative à l'environnement** : Campagnes de sensibilisation auprès des étudiants, professeurs et élus ; création et diffusion d'outils éducatifs sur ces thèmes ; flash mob ; installations artistiques ; kiosques lors d'événements publics.